



République Française
Département de Loir-et-Cher
Commune de Chailles

DATE DE LA CONVOCATION

17 septembre 2026

DATE D’AFFICHAGE

17 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents :

21 jusqu’à 20h00

22 à partir de 20h00

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 21 Septembre 2026**

Le 21 septembre 2026 à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Chailles, légalement convoqué, s’est réuni en mairie de Chailles, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Florent MARMAGNE, Maire.

Étaient présents :

Mme Mathilde BIGOT, Mr Philippe BOULAY, Mr Patrick CHATENIER, Mr Alexandre COUQUET, Mme COUSIN Carole, Mr COUSIN Éric, Mr Bruno FABA BELTRAN, Mr Romain GAUDELAS, Mme Valérie GAUDELAS, Mme Amandine GRANET, Mme Alexandrine LASSERON, Mme Nathalie LELARGE, Mme Vanessa MAHEU, Mr Florent MARMAGNE, Mr Benoît MOREL, Mr Olivier NUFFER, Mme Valérie NUFFER (Arrivée à 20h00 toutes les délibérations ayant été prises), Mr Laurent PETIT, Mr Nicolas PETRAULT, Mr Christophe PORCHER, Mme Petra STROINSKI, Mme Isabelle VIEVILLE.

Était absent représenté :

Mme WERLING-FLEURY Blandine a donné pouvoir à Mr MARMAGNE Florent
Mme NUFFER Valérie a donné pouvoir à Mme COUSIN Carole jusqu’à son arrivée

Était excusé :

NEANT.

Était absent

NEANT

Secrétaire de séance : Mme MAHEU Vanessa

DEL n°041 032 055 / 2026 – 5.7 :

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Syndicat Intercommunal de Vidéoprotection de Loir-et-Cher – Extension du périmètre et retrait d’une commune

Le Conseil Municipal

*Vu les Délibérations n°22/2026 et 23/2026 du Syndicat Intercommunal de Vidéoprotection de Loir-et-Cher visant à approuver l’extension du périmètre du syndicat et le retrait de la commune de Mur de Sologne
Vu le rapport présenté,*

Vu les votes : POUR : 23., CONTRE :00, ABSTENTION : 00

Décide

- *D’approuver les délibérations n°22/2026 et 23/2026 du Syndicat Intercommunal de Vidéoprotection de Loir-et-Cher visant à approuver l’extension du périmètre du syndicat et le retrait de la commune de Mur de Sologne*
- *D’autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tout document y afférent*

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 26/09/2026

Publié le

26 SEP. 2026

S'LO

ID : 041-214100323-20260921-DEL2026_055-DE

Pour extrait certifié conforme
Chailles, le 24 septembre 2026

Le Secrétaire de séance,

Vanessa MAHEU



Le Maire,

Florent MARMAGNE